

PASS' LOISIRS

**TU Y AS DROIT ?
NE T'EN PRIVE PAS !**



AIDE AUX LOISIRS

POUR LES 3-17 ANS*

RENSEIGNEMENTS :

ERIC LARZUL - SERVICE DES SPORTS

02.98.59.87.36 ou 06.07.33.91.24 - sports@mairie-rosporden.fr

* Selon conditions de ressources



Rosporden | Kernével



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit de réductions dans certaines associations sportives valables de septembre 2022 à juin 2023.

À SAVOIR :

Associations sportives conventionnées : 30% de réduction sur le montant total d'une inscription (adhésion + cours) avec un plafond de 60€. Une seule inscription par enfant est acceptée.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants de 3 à 17 ans de familles domiciliées sur la commune de Rosporden et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour les inscriptions dans les clubs sportifs, il faut faire la demande auprès du service des sports et jeunesse de la ville :

PAR COURRIER:

Service des sports - Mairie de Rosporden
10 Rue de Reims - 29140 ROSPORDEN

> Fournir vos coordonnées ainsi que le n° d'allocataire CAF ou l'attestation de quotient familial fourni par la CAF (site internet) ou la MSA.

PAR MAIL:

sports@mairie

> Fournir vos coordonnées ainsi que le n° d'allocataire CAF ou l'attestation de quotient familial fourni par la CAF ou la MSA (site internet)

COMMENT S'EN SERVIR ?

Présenter le document dans une des associations conventionnées, et la réduction sera automatiquement attribuée.

QUELLES SONT LES STRUCTURES CONVENTIONNÉES ?

Roz Hand'Du 29, UREM Basket Club, Athlétique Kyokushin Justsu Sportive, Dojo des Étangs, Aïkido des étangs, Football Club de Rosporden/Asso. Sportive de Kernével, Tennis Club Rosporden, Move and fight, Amicale Laïque de Kernével (tennis de table), Badminton Rosporden.